

UN NOTAIRE VOUS ANNONCE UN GAIN A UNE LOTERIE

Un consommateur saisit, le 11 août 2020, le **Réseau anti-arnaques** :

« J'ai reçu un message de **Maître Stéphanie ADLER**, notaire à Paris, qui nous annonce le 9 août que nous avons gagné un chèque de 860.000 €. Mais pour obtenir ce chèque nous devons virer 865 € sur son compte. Ce notaire existe bien et possède bien un cabinet. Est-ce normal de payer les frais pour obtenir un chèque de gain, ou s'agit-il d'une arnaque ? »

Il est facile pour un escroc d'utiliser l'identité d'un notaire ou d'un avocat ayant pignon sur rue, et de se créer une adresse mél avec cet intitulé (*dans le cas présent il existe bien un Maître Stéphane - et non pas Stéphanie - ADLER à Paris*).

Le scénario est bien connu dans le monde de l'arnaque : annoncer un gain important à une loterie et réclamer successivement différents frais pour permettre le déblocage des fonds. Le gain est fictif mais les paiements seront bien perdus.

L'arnaque peut être facilement déjouée en contactant le notaire mentionné (mais au numéro de téléphone affiché dans l'annuaire) ou en lui demandant de déduire directement les frais de la somme à verser...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY cedex** (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du **RAA**.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)